

DECISION N° 2026-039
RELATIVE AUX DATES DE FERMETURE ADMINISTRATIVE
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC CAMPUS CONDORCET EN 2026/2027

Le Président de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L.345.1 à L.345.7 et les articles D.345.1 à D.345.17 du code de la recherche ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 22 juin 2026,

DECIDE :

Article 1 : La fermeture administrative de l'établissement public Campus Condorcet pour l'année 2026/2027 est fixée **du vendredi 30 juillet 2027 au soir au lundi 16 août 2027 au matin.**

Article 2 : Pendant cette période, les agents doivent régulariser leur absence auprès de leur supérieur hiérarchique en posant notamment des jours de congés annuels ou à défaut des jours d'ARTT.

Article 3 : Les décisions relevant des articles 1 et 2 s'appliquent à l'ensemble des services de l'établissement. Toutefois, en cas de nécessité de service, des aménagements particuliers pourront être consentis à des services présentant des modalités de fonctionnement spécifiques. Il appartient alors aux chefs de service de planifier les congés de leurs agents en fonction des intérêts du service.

Article 4 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aubervilliers, le 26 juin 2026

Le Président de l'établissement public du Campus Condorcet


Pierre-Paul Zalio

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord

Affichée et publiée le 26/06/2026 - Exécutoire le 26/06/2026